

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission des Finances, Monsieur le Rapporteur général, Mesdames et Messieurs les Députés.

Si les juridictions financières – Cour et Chambre régionale des Comptes – publient de très nombreux rapports tout au long de l’année – 62 en 2017 – la présentation du rapport public annuel demeure un point culminant de leur calendrier. Il s’agit en effet à la fois de leur rapport d’activité et d’une véritable radiographie annuelle d’une partie de l’action publique.

La diversité des exemples cités dans les deux premiers tomes permet de distinguer de façon objective les évolutions, progrès et réussites à l’œuvre au sein d’un échantillon de politiques et d’organismes, mais aussi de cerner les risques à maîtriser et les efforts à engager et à poursuivre pour en augmenter l’efficacité et l’efficience.

On parle quelquefois de synergies. Il est vrai que la commune veut insuffler des moyens, par contre quand on voit les démonstrations de synergies, c'est-à-dire quand les associations peuvent se prendre en main, investir et apporter leur savoir-faire, une main d'œuvre ou des fonds, ils démultiplient l'activité communale et on ne peut que les féliciter de prendre ces initiatives. Effectivement, si le système est vicié, si les personnes en responsabilité ont un vice, ce comportement louable peut être tourné et mal tourné, c'est-à-dire inciter les associations, les culpabiliser et les amener au travail. Il y a un système vertueux ou ça peut être le contraire. C'est peut-être en vrai la différence qu'il y a entre toi et moi. J'apprécie énormément ce système vertueux, cette synergie quand les gens se prennent en main. Ils ont peut-être des moyens « petits », mais ils ne sont pas si petits que ça, ils ont des moyens et leurs moyens sont éminemment respectables. Ils se prennent en main et ils assument des responsabilités en complément de l'activité communale.